

Extrait du registre des délibérations

Séance du 22 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-deux février à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués le jeudi quinze février, se sont réunis à la salle des Potiers à Desvres sous la présidence de Claude PRUDHOMME

Délibération n°14-2024-02-22

Etaient présents :

M. Jean PICQUE, M. Christophe GUCHE, M. Michel DUFAY, M. Vincent LACHERE, M. Philippe DELBARRE, M. Aimé HERDUIN, M. Etienne MAES, M. Thierry CAZIN, M. Marc DENAVAUT, M. Claude PRUDHOMME, M. Marc DEMOLLIENS, M. Ludovic DUTRIAUX, M. Bruno LEDUC, Mme Nathalie TELLIER, M. Raymond LEJOSNE, Mme Chantal TERNISIEN, M. Michel SERGENT, M. Jean-Luc MARCOTTE, M. Christophe COUSIN, M. Jean-Claude RETAUX, Mme Anita THOMAS, M. Emile SAILLY, M. Grégory SMERCK, M. André BAHEUX, M. Hervé BROUART, M. Samuel GEST, M. Dominique PAQUES, M. Patrick QUIERTANT, M. Jean-Michel MARTEL, M. Christophe DOUCHAIN, Mme Annick POCHET, M. Alain MACQUINGHEN, Mme Laurence LEFEBVRE, M. Luc VAN ROEKEGHEM, Mme Maryse BEAUSSE, M. Alain LOUVET, Mme Fabienne FOURRIER, M. Christophe FOURCROY, M. Didier PAQUES, M. Francis GRANDERIE, M. André GOUDALLE.

Pouvoirs:

Mme Marylise THILLIEZ à M. Marc DEMOLLIENS M. Jean-Pierre FRANCOIS à M. Francis GRANDERIE M. Philippe DEMOLLIENS à M. André GOUDALLE Mme Cristina BASTIDE à M. Luc VAN ROEKEGHEM

Etaient remplacés:

M. André LELEU par M. Mathieu DELATTRE M. Bertrand FLAHAUT par M. Daniel LOUCHET

Etaient excusés:

- Mme Nicole DARQUES
- M. Guy LAMBERT
- M. Bernard TASSART
- M. Joël COQUET

Etait absente:

Mme Ludivine MOREAU

Secrétaire de séance : M. Vincent LACHERE

Accusé de réception en préfecture 062-200018083-20240222-D1420240222-DE Date de télétransmission : 27/02/2024 Date de réception préfecture : 27/02/2024

Nombre de membres en exercice	52
Nombre de membres présents	41
Excusés avec pouvoir à un titulaire	4
Remplacés par un suppléant	2
Excusés	4
Absents	1
Nombre de votes	47

Délibération n°14-2024-02-22

Objet : contrats de reprise des matériaux issus du tri

Dans le cadre de sa compétence collecte et traitement des déchets ménagers, la Communauté de Communes Desvres Samer effectue le tri en plusieurs catégories de déchets recyclables (bac jaune) collectés sur son territoire.

Une convention d'entente intercommunale a été signée pour mutualiser les coûts en matière de transport et de tri des déchets recyclables ménagers et assimilés ainsi que l'exploitation du centre de tri dont est propriétaire le SEVADEC. Dans cette convention d'entente, il est également prévu que l'ensemble des collectivités adhérentes aient les mêmes repreneurs pour la valorisation des matières issues du tri.

Les contrats de reprise de la CCDS sont arrivés à échéance en date du 31 décembre 2023. Ceux-ci concernent :

- **PAPREC** pour l'Aluminium, le PCC (briques alimentaires), le PCNC (cartons), les plastiques de type PEHD/PP.
- SUEZ pour l'acier et les plastiques de type PET clair/incolores
- **UDREP** pour les fibreux de sorte 1.11 (Journaux, revus, magasines) et 1.02 (mélange de papier et carton).

A cet effet une consultation commune à l'ensemble des E.P.C.I. composant l'entente a été effectuée pour la reprise des matériaux issus du tri des emballages des collectes sélectives sur les différents sites.

La durée des contrats de commercialisation est prévue pour 1 an soit du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, reconductible par tacite reconduction autant de fois que nécessaire pour une période de 12 mois supplémentaire, sans que cela ne puisse excéder la date limite d'échéance du CAP de l'éco-organisme en charge des déchets d'emballages ménagers.

Plusieurs offres ont été reçues pour la reprise des matériaux. Suite à la consultation avec l'entente, plusieurs candidats ont répondu. Suite à l'analyse des offres, PAPREC et SUEZ ont été retenus :

Accusé de réception en préfecture 062-200018083-20240222-D1420240222-DE Date de télétransmission : 27/02/2024 Date de réception préfecture : 27/02/2024

BEFFE	Prestataire 2024	Prix à la tonne 2024
1.02 CS Papiers gros de magasin	PAPREC	70€ (prix plancher 25€)
5.02 Papiers-Cartons non Complexés (PCNC)	PAPREC	100 € (prix plancher 40€)
1.11 journaux, revues, magazines	SUEZ	140€ (prix plancher 105€)
S.03 (PPC)	PAPREC	15€ (prix plancher 15€)
Acier CS	SUEZ	160€ (prix plancher 100€)
Alu CS	SUEZ	760.75€ (prix plancher 450€)
Mix PEHD/PP	PAPREC	70€ (prix plancher 55€)
Plastique PET Q4	SUEZ	300€ (prix plancher 235€)

A l'unanimité, le conseil communautaire :

- Approuve le choix des repreneurs
- Mandate Monsieur le Président à signer les différents contrats de vente et commercialisation des matériaux issus du tri et toutes les pièces afférentes pour l'année 2024

Fait et délibéré à Desvres, le 22 février 2024

Le secrétaire de séance

Vincent LACHERE

Le Président

Claude PRUDHOMME